

# VÉTROZ

## SPECTIVE

www.vetroz.ch

BULLETIN D'INFORMATION DE LA MUNICIPALITÉ DE VÉTROZ

JUILLET 2022

## Editorial

### L'intérêt commun

Le Conseil municipal ainsi que les membres de l'administration communale œuvrent à longueur d'année dans le but de défendre l'intérêt commun, au plus près de leur conscience et de leurs convictions.

Avant de décider, l'exécutif soupèse tous les enjeux, analyse les arguments, contre-arguments, thèse et antithèse, et finalement tranche en faveur du bien de la population. C'est un rôle plein de responsabilités et les aspects partisans n'ont pas de place dans ces réflexions.

Malheureusement, cela arrive que le bien commun péjore la situation ou l'intérêt de quelques individus, et il est tout à fait naturel que ceux-ci expriment leur mécontentement. Nous devons alors assumer nos décisions, les expliquer et ne pas fuir la critique, avec la satisfaction de constater qu'à 99% des cas nous réussissons, au terme de la discussion, à faire comprendre et admettre les raisons du choix à notre interlocuteur.

Lorsque la critique est anonyme (lettre ou réseaux sociaux), le débat est plus difficile. Par contre, je remercie et félicite la trentaine de personnes qui se déplacent aux rencontres citoyennes (la dernière le 3 juin, et la suivante le 7 octobre au Café des Vergers) et qui posent des questions ou émettent courageusement leurs remarques ou interrogations. Je vous encourage vivement à y participer.

Le Conseil municipal continuera à gouverner Vétroz en toute transparence, pour l'intérêt commun, en particulier pour les grands projets que sont la traversée du village, la sécurisation des torrents ouest ou l'agrandissement des écoles et structures d'accueil.

Pour ma part, je vous souhaite un bel été et me réjouis de vous rencontrer à Vétroz-plage en juillet ou à la fête de la Madeleine le 1<sup>er</sup> week-end de septembre.

Olivier Cottagnoud,  
président



### DANS CE NUMÉRO

Jubilaires .....	2
Label Commune en santé .....	2
Bibliothèque de Vétroz .....	3
La commission culturelle .....	4
A la nurserie de Vétroz .....	5
Fête des 20 ans des structures de l'enfance .....	6
Fondation SWO .....	6
Dès septembre à l'ASOV .....	7
Vétroz Bouge avec la Suisse Bouge 2022 .....	8
La 3 <sup>e</sup> édition de Vétroz Plage .....	9
Ecoles de Vétroz .....	10-11
Cours de français .....	11
Pause Café .....	12
Trop de déchets dans le canal .....	12
Jumelage Beaumont-Lès-Valence .....	13
Densification .....	14-16
Association Cerebral Valais .....	17
énergie-vétroz .....	18-19
Nouvelles du personnel communal .....	20
Extrait des décisions du Conseil municipal .....	21
Cleanup days .....	22
Calendrier des manifestations .....	22
Accès au sud-est du village .....	23
Équipement des compteurs d'eau potable .....	24
Analyses de l'eau potable distribuée .....	25
Finances communales: Comptes 2021 .....	26-27

## Jubilaires



Le 30 avril, le président a rendu visite à M. **Michel Lorenz** afin de célébrer son 90<sup>e</sup> anniversaire. Après avoir parcouru le monde entier pour son travail, M. Lorenz a choisi Vétroz pour s'y établir dans les années 70.

Madame **Ginette Werren** a fêté ses 90 ans le 4 avril dernier. Le président Cottagnoud lui a rendu visite lors de sa convalescence. Nous lui souhaitons un prompt et complet rétablissement.



## Label Commune en santé

En 2010, la Municipalité de Vétroz obtenait le label «Commune en santé». Le 3 mars dernier, après 2012, 2015 et 2018, elle décrochait son quatrième renouvellement avec la distinction maximale de 3 étoiles. Mais qu'est-ce que le label «Commune en Santé» ?

L'objectif de ce label est de valoriser les mesures de prévention et de promotion de la santé, soutenues ou mises en œuvre par la commune, et ainsi d'améliorer la qualité de vie des citoyens. Le label a été lancé en 2010 en Valais et s'est développé avec le soutien de Promotion Santé Suisse. Vétroz a été l'une des premières communes à s'engager dans ce processus il y a douze ans. La Commune a vu l'intérêt d'une part d'établir un inventaire de son offre, et d'autre part d'identifier ce qui pouvait être fait en plus pour la promotion de la santé. Douze ans plus tard, nos attentes ont été en grande partie atteintes, puisque nous sommes passés de 14 mesures en 2010 à 79 mesures retenues en 2022. Cela montre bien le développement de la promotion de la santé au sein de notre commune qui ne se repose pas sur ses lauriers et qui continue à élaborer de nouvelles mesures.

Le processus de labellisation ou de renouvellement est long et prenant car il faut pour chaque mesure don-

ner son nom, son origine, sa description, son envergure, sa régularité et finalement la personne de contact.

Les mesures vétrozaines sont répertoriées selon six domaines :

- politique communale (9),
- offres de loisirs (26),
- famille et solidarité (18),
- école (10),
- santé au travail (6),
- espaces publics et infrastructures (10).

Près du trois quarts des mesures retenues concernent les domaines «famille et solidarité», «école» et «offres de loisirs», favorisant ainsi la cohésion sociale et la solidarité. La mise en place des mesures a un certain coût mais il est important d'investir pour la santé de nos concitoyens et du personnel communal, car notre société devient de plus en plus sédentaire, causant ainsi des problèmes de santé tant physique que psychique.



**Lydia Moix,**  
Conseillère municipale

# Bibliothèque de Vétroz

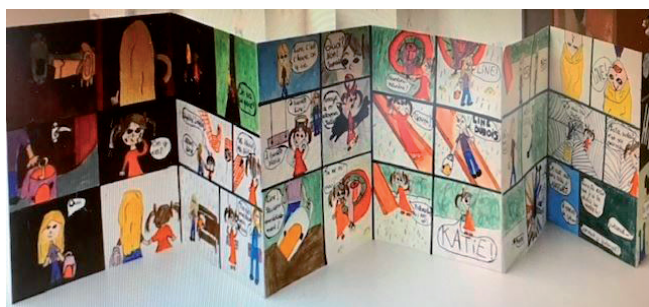
## Atelier BD

Nous organiserons une journée festive pour célébrer ensemble cet anniversaire qui aura lieu le **samedi 8 octobre de 11h à 16h** avec de chouettes animations. Le programme vous parviendra ultérieurement, mais réservez déjà la date !

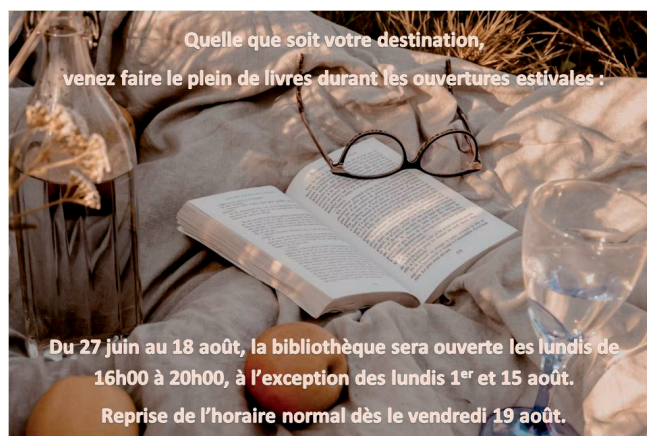
## La bibliothèque fête ses 40 ans cette année !!!

Etes-vous curieux de découvrir les bandes dessinées qui ont vu le jour à la biblio grâce à notre atelier-BD de ce printemps ? Pour rappel, durant six cours et en suivant les précieux conseils de Mme Hend Moaaz, dix jeunes de 10 à 13 ans ont pris part à cette aventure avec beaucoup d'entrain, de joie et d'imagination. De petits montages vidéos ont également été créés et vous pouvez les visualiser sur nos pages Facebook et Instagram.

En voici quelques extraits :



Pendant l'été, la biblio ouvre ses portes uniquement les lundis de 16h à 20h.



Quelle que soit votre destination,  
venez faire le plein de livres durant les ouvertures estivales :

Du 27 juin au 18 août, la bibliothèque sera ouverte les lundis de 16h00 à 20h00, à l'exception des lundis 1<sup>er</sup> et 15 août.  
Reprise de l'horaire normal dès le vendredi 19 août.

Bel été à tous et au plaisir de vous revoir !  
Le trio de la biblio  
<http://vetroz.bibliovs.ch> - 027.345.37.84

## La commission culturelle



plantation d'herbes de montagne (origan, menthe, lavande, fenouil, thym, romarin, sauge...). De retour en plaine, nous avons rejoint le domaine de la Préfecture pour une dégustation de fromages de chèvre frais (nature, au poivre, aux herbes, au paprika et ciboulette), accompagnée de jus de pommes. Pour rappel, la tomme de chèvre au lait cru, produite aux Mayens-de-My, a remporté, en décembre 2021, la médaille d'or au Concours international de Lyon. Depuis peu, le couple a ouvert un self-service à la route cantonale 116, alors n'hésitez pas à leur rendre visite afin d'acquérir leurs différents produits de la ferme.

Un grand merci à Laurie et à Benoît pour cette matinée en leur compagnie.

Le samedi 7 mai dernier, la commission culturelle a fait halte, pour sa saison «Vétrozains responsables et solidaires chez Laurie et Benoît Huser qui élèvent une cinquantaine des chèvres et fabriquent de délicieux fromages et tommes. Leur production est certifiée BIO Bourgeon. La rencontre avec les chèvres a eu lieu sur les hauts de Premploz. Nous avons assisté à leur traite et goûté à leur lait. Sur ce même lieu, nous avons également découvert la

La commission culturelle vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous le samedi 3 septembre pour un goûter organisé par la FOVAHM lors de la fête de la Madeleine.

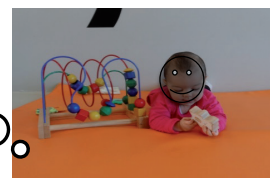
Pour la commission culturelle  
Lydia Moix, présidente



# A la nurserie de Vétroz

Les Structures de l'enfance ont une nurserie appelée «La Cigogne». La capacité du groupe est de 10 enfants en même temps, âgés de 3 mois à 18 mois. Le groupe est composé de: Josette, Patricia, Nina toutes les trois éducatrices de l'enfance, Sandra éducatrice sociale, Natascha auxiliaire, Alexanne stagiaire et Tizian éducateur social remplaçant.

Voilà le jour ! est arrivé !  
L'intégration s'est déroulée  
Progressivement, que les  
heureuses étaient là pour  
éducatrices étaient la pour  
moi. Comme c'était calme à la  
maison en comparaison.



Bonjour, bonjour,  
Venez découvrir avec moi la nurserie  
de la Cigogne. Lorsque j'étais tout  
petit mes parents et moi avons eu un  
entretien avec la directrice et  
l'éducatrice référente, afin de faire  
connaissance et visiter les lieux.



Maman m'a préparé un super  
repas. Maintenant que je  
marche je mange à la petite  
table comme un grand et je suis  
prêt à aller à la crèche.



Les activités sont trop cool !  
On peut jouer avec des pives, des  
bouchons, des marrons, manipuler de  
de la pâte à modeler, peindre, faire des  
parcours. Il y a même une piscine à  
boules. On chante, on regarde des  
livres, on découvre des marionnettes et  
l'on va même se promener.



Le personnel a suivi une formation, signons ensemble, afin de faciliter le langage par des signes. L'éducatrice signe le mot en même temps qu'elle le prononce, les gestes (signes) soutiennent le langage oral. À la nurserie nous utilisons les mots de base comme : manger, dormir, encore, bon appétit... Pendant les chansons l'éducatrice signe en chantant.

L'équipe éducative s'inspire de la motricité libre afin que l'enfant puisse acquérir de nouvelles postures par lui-même.

## Fête des 20 ans des structures de l'enfance le samedi 27 août 2022



**Dès 9h jusqu'à 14h, nous vous accueillons sur le site au centre du village**

De 9h à 10h, Visite guidée pour ceux qui ne connaissent pas nos locaux.

De 9h à 13h, différentes activités seront proposées aux enfants et leurs parents.

- Panneau retraçant notre histoire
- Différents spectacles: chœur des enfants, marionnettes, conteuse, kamishibai
- Ateliers: nature, sensoriel, musical

- Stand de maquillages
- Divers jeux géants
- Courses parents-enfants: au sac, échasses
- Œuvre picturale commune
- Stand limonades

A 13h nous partagerons notre gâteau d'anniversaire avec vous

**Notez la date si vous souhaitez participer**

## Fondation SWO

Ce printemps, de nouvelles structures écologiques ont fait leur apparition le long des berges du torrent des Fontaines. Aidée par une équipe de requérants d'asile, la SWO (Stiftung Wirtschaft & ökologie) a taillé les saules déjà présents afin d'en faire des saules têtards. Ceux-ci seront un excellent refuge pour la faune locale quand ils auront pris de l'âge. Des récentes plantations d'arbustes le long de la meunière de Praz-pourris ont également été libérées des hautes herbes par l'équipe, afin de pouvoir croître de manière optimale cette année.



Mandatée par le canton du Valais et la commune de Vétroz, la fondation SWO réalisera cette année encore divers entretiens, toujours avec l'objectif de favoriser la biodiversité dans notre commune. Nous les en remercions sincèrement.

**Olivier Cottagnoud,  
commission Environnement**

# Dès septembre à l'ASOV

À partir de septembre, l'Animation Socioculturelle de Vétroz sera de retour avec de nouveaux horaires pour toutes les tranches d'âges :

- Un mardi sur deux, l'Espace Jeunes ouvre ses portes de 14h00 à 16h00 pour les familles et les personnes qui souhaitent passer moment pour se rencontrer et papoter en toute convivialité.
- Les mardis nous venons à la rencontre des jeunes aux différents arrêts de bus avec l'arrêt sirop.
- Les mercredis de septembre et octobre retrouvez le Bus Anim' à la cour d'école de Bresse de 13h30 à 17h30 (Les jeunes de moins de 10 ans doivent être accompagné d'un adulte). Puis de novembre et décembre, l'Espace Jeunes ouvre ses portes de 13h30 à 17h30 pour les jeunes dès la 7H.
- Les jeudis et vendredis de septembre et octobre retrouvez les Trott Anim' (nouvel outil d'animation) dans les parcs publics de Vétroz avec quelques jeux et des sirops, de 16h30 à 18h30.

Ce moment est consacré aux familles et aux jeunes.

- Un samedi sur deux, c'est l'Espace Enfants qui reprend du service de 13h30 à 17h00 pour les enfants de la 3H à la 8H.

On vous réserve également de belles surprises cet automne avec des projets ouverts à toute la population ! On ne vous en dit pas plus, car vous allez recevoir plus d'informations par la poste prochainement. N'hésitez pas à prendre contact avec nous pour de plus amples informations :

**Nathalie Zanardini**  
Responsable du service d'animation  
Secteurs Jeunes et Communautaires  
079 937 84 06

**Ruben Gonçalves**  
Animateur socioculturel en formation  
Secteur Enfant  
079 428 32 14



## Vétroz Bouge avec la Suisse Bouge 2022

Pour cette sixième édition du duel intercommunal de la Suisse Bouge, Vétroz s'est encore mesuré à la Suisse entière avec succès ! Nous sommes montés sur la deuxième marche du podium avec 1'166'180 minutes de mouvement ! C'est une grande victoire pour une petite commune comme Vétroz. C'est grâce à un programme d'activités variées mises en place par les sociétés locales, sportives, culturelles et des particuliers que nous avons battu notre record !

Un grand merci à tout ceux sans qui la manifestation n'aurait pas eu lieu:

- Vétroz Amis Gymnastes
- Club d'Athlétisme de Vétroz
- L'APEV
- La fanfare de la Concordia
- La fanfare de l'Union
- Les tambours de l'Union
- Hélios Basket
- Rodéo Line
- La commission Jeunesse et Intégration
- Les Structures de l'Enfance
- Les écoles
- L'ASOV et J'ASOV Activ' Together
- Le Foyer Haut-de-Cry
- La bibliothèque
- Romandie Pool Billard

Un merci également au comité d'organisation qui s'est réuni à plusieurs reprises pour mettre sur pied un programme qui convienne à toutes et à tous. Merci à tous les bénévoles qui se sont donnés à 300% durant toute la période! Sans vous, toutes ces activités n'auraient pas eu lieu ! Alors encore merci !

Nous sommes déjà au taquet pour l'année prochaine et vous réservons plein de surprises. Réservez déjà le mois de mai pour bouger avec nous ! Et si vous voulez faire partie de l'aventure Vétroz bouge en donnant un coup de main pour l'organisation ou créer de nouvelles activités n'hésitez pas à prendre contact avec Nathalie Zanardini, asov@vetroz.ch, coordinatrice du projet.

Pour l'ASOV, Nathalie Zanardini





# La 3<sup>e</sup> édition de Vétroz Plage

Suite au succès de l'année passée, Vétroz Plage sera de retour cet été !



Les vendredis et les samedis du mois de juillet, c'est à la place des Vignerons que vous avez toutes et tous rendez-vous. En effet, un comité de bénévoles, coaché par les animateurs socioculturels de l'ASOV organise ce mini festival du 8 au 23 juillet. Comme pour les deux années précédentes, l'entrée est gratuite. Sur place vous trouverez une buvette, un Food truck, un espace louange et d'autres surprises.



Au programme de cette année : des concerts d'artistes de la région, des soirées caritatives pour des associations valaisannes, des animations pour les grands et les petits. Cette année, l'intégration se joint également à la manifestation en mettant au programme la fête interculturelle avec la participation d'une dizaine de communautés de Vétroz. Et vu le succès de l'année passée, pour conclure en beauté ces trois semaines de folie, la soirée mousse et raclette organisée en collaboration avec l'amicale des sapeurs-pompiers de la Lizerne sera de retour.

Vous trouvez toutes les informations concernant Vétroz Plage en ligne sur [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch) ou directement auprès de l'équipe d'animation.

Pour l'ASOV, Nathalie Zanardini



## Ecoles de Vétroz

Pour notre plus grand bonheur, l'année scolaire 2021-2022 s'est terminée en nous permettant de retrouver une situation normale après des mois passés sous le signe de restrictions sanitaires dues à la pandémie. La rentrée du mois de janvier a été très pénible car marquée par le port du masque obligatoire pour un grand nombre d'élèves ; cette mesure exigeante a été un tournant et depuis le mois de février nous avons retrouvé le sourire des enfants.

Toutes les activités particulières habituelles, natation, écoles du cirque, théâtre, ski et spectacles ont pu être menées à bien hormis le camp des 8H qui a dû être annulé à la dernière minute... mesures sanitaires obligeant.

Ce printemps, deux événements majeurs ont été organisés.

Les élèves et leurs proches se sont mobilisés et ont couru pour l'Association Moi pour toit. Organisée de main de maître par Jean-Yves Oreiller, bénévole de l'association, cette course caritative a permis de récolter la magnifique somme de 32'860.--. Nous pouvons être fiers de tous les enfants qui ont transpiré pour aider des enfants défavorisés en Colombie.



Le temps d'une matinée, les élèves du cycle 2 ont montré leur sensibilité quant au soin à donner à notre planète lors de la matinée Clean UP Day. Ils ont sillonné les rues du village, sacs à poubelles à la main, et ont ramassé une quantité inimaginable de déchets.



### Organisation 2022-2023

Les travaux de l'agrandissement des Plantys, planifiés dès cet été, condamneront l'aile nord du bâtiment et nous obligent à déplacer 5 classes. Le Pavillon scolaire de la Rue des Pêcheurs rouvrira ses portes pour une année et accueillera ces classes de 5 et 6H.

Ci-dessous, vous trouverez l'organisation scolaire pour l'année à venir :

#### Bresse

- 1-2H Amélie Vallotton
- 1-2H Ajla Vardo
- 1-2H Anne Allet
- 1-2H Edith Coppi
- 3H Christelle Terretaz
- 3H Stéphanie Darbellay
- 4H Mélanie Sermier F.
- 4H Christelle Imboden
- 7H Florentina Saitovic
- 7H Jessica Papilloud
- 7H Philippe Roh
- 7H Océane Bender
- 8H Daniel Roh
- 8H Céline Dessaux-Habegger
- 8H Stéphane Morisod
- 8H Florence Papilloud

#### Plantys

- 1-2H Antoinette Germanier
- 1-2H Mélina Défago
- 1-2H Natacha Boulnoix
- 1-2H Jessica Pannatier
- 3H Alexandra Huser

3H Lucie Vergère  
4H Emilie Croci  
4H Christine Mayoraz  
5H Chantal Roh  
6H Eddy Nalesso

#### **Pavillon**

5H Pascale Moos  
5H Alexia Vouillamoz  
5H Joëlle Salloum  
6H Amandine Este  
6H Christophe Follonier

Les parents seront informés du nom du titulaire de leur enfant, par courrier postal, durant la 1<sup>ère</sup> semaine d'août.

## Cours de français

### **Apprendre la langue est le début de toute intégration !**

Des cours de français pour les adultes migrants ont lieu sur le district toute l'année.

Les élèves, qui doivent habiter sur l'une des cinq communes du district, peuvent suivre un cours par semaine d'une durée d'1h30.

Du lundi soir au vendredi, différents niveaux sont enseignés (débutant, moyen et avancé). La priorité des cours est donnée à la compréhension et à l'expression orale afin que les personnes puissent se débrouiller dans leur vie quotidienne.

Ces cours s'adressent à la population adulte migrante pour laquelle l'offre ordinaire de cours n'est pas accessible financièrement. Le coût de l'inscription annuelle est de 100 CHF.



Afin d'harmoniser la communication entre l'école et les familles, un SharePoint (site internet lié à Teams et uniquement accessible par l'intermédiaire de l'identifiant unique de chaque élève) sera mis à la disposition des parents. Il contiendra toutes les infos utiles et officielles de l'école. Les enseignants utiliseront également ce canal pour transmettre leurs informations. Une explication du fonctionnement de cet outil sera donnée lors des réunions de parents.

Nous vous souhaitons un agréable été et de belles vacances.

Vous êtes intéressés par les cours de français ? Vous pouvez encore vous inscrire pour l'année scolaire 2022-2023, qui débutera au mois de septembre 2022.

Pour s'inscrire :

- Imprimez et remplissez le formulaire d'inscription sur le site internet de la commune de Vétroz: [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)
- Ou contactez Mme Nathalie Zanardini par téléphone au 027/345.37.85 ou par mail à [nathalie.zanardini@vetroz.ch](mailto:nathalie.zanardini@vetroz.ch) (présence le mardi et le jeudi)

49 personnes ont reçu l'attestation des cours de français lors d'une cérémonie qui a eu lieu le 17 juin dernier. Bravo aux personnes suivantes qui vivent sur la commune de Vétroz et qui ont reçu l'attestation des cours de français pour l'année 2021/2022 :

Mme Albreikei Entisar, Mme Aliu Emine, M. Ballesteros Sergio, Mme Borralho Goncalves Soares Teresa, M. Cassama Sadjo, Mme Dias Fati Cassama Fatu, Mme Faura Carrasco Maria Del Mar, M. Quintano Fellay Francisco Javier, Mme Gebreslasie Mlete, M. Le Van Duan, M. Lu Haibo, Madame Morina Rezarta, M. Pera Gjergj, M. Pinto Da Silva Reis Rui Fernando, Mme. Rakic Fikrija, M. Rodruigues Lui Filipe Roberto, Mme. Zerfi Loreta

## Pause Café

Tous les derniers mardis du mois, l'Espace jeunes ouvre ses portes de 14h00 à 15h30 pour une pause-café.

Le principe de ce projet est simple. Les derniers mardis du mois, si vous avez du temps et l'envie, rejoignez-nous pour boire un café (ou autre chose) et papoter de tout et de rien, dans une ambiance détendue et conviviale. Tout le monde peut s'exprimer sur des sujets qui l'intéresse, tout le monde peut participer quelle que soit sa culture, son âge, sa forme physique, son capital social et économique.

À travers ce projet, le service d'intégration cherche à favoriser les rencontres interculturelles et intergénérationnelles, créer ou renforcer les liens sociaux, l'ouverture à l'autre, avec comme alibi à la rencontre le fait de boire un café ensemble.

Alors si vous aussi vous souhaitez prendre du temps pour vous, vous posez, venir papoter avec nous autour d'une boisson, nous vous attendons dès le mardi 30 août.

Pour l'intégration, **Nathalie Zanardini**,  
Déléguée à l'intégration

INTEGRATION  
District de Conthey

PRENDS LE TEMPS D'UNE  
**PAUSE CAFÉ**

Tous les derniers mardis du mois  
de 14h00 à 15h30

**Première boisson offerte**

Envie d'une pause dans ton emploi du temps?  
Rejoins-nous à l'Espace Jeunes pour papoter,  
se rencontrer autour d'un café ou d'un thé  
gourmand, en toute convivialité.

**Les prochaines dates:**  
30 août - 27 septembre - 25 octobre  
29 novembre - 20 décembre

Informations:  
Service d'intégration - Vétroz  
Rue de l'Église 14 - 1963 Vétroz  
027 345 37 85 (présence mardi et jeudi)  
nathalie.zanardini@vetroz.ch

## Trop de déchets dans le canal

Avec le garde-champêtre nous avons discuté pour trouver des solutions pour que les gens jettent moins de déchets.

Et nous aimerions que vous arrêtiez de prendre la nature pour une poubelle.

Nous avons aussi ramassé les déchets dans et en dehors du canal avec l'aide du garde champêtre et d'Alberto qui nous a prêté son grand râteau.

### Pourquoi est-il important de ne pas jeter des déchets dans l'eau ?

Parce que après les eaux du canal se déversent dans le Rhône et le Rhône se déverse dans le lac Léman et le lac Léman se déverse dans la mer.

Il y a aussi un continent de déchets et cela perturbe les poissons et les algues qui vivent dans la mer.

**Alessandro Morisoli, 9 ans et demi,**  
École Bilingue Montessori, Little Seed, Vétroz.



# Jumelage Beaumont-Lès-Valence

Après deux ans de patience, Vétroz a pu enfin accueillir sur ses terres une délégation de Beaumont-Lès-Valence durant le week-end du vendredi 27 au dimanche 29 mai 2022. Pour ces retrouvailles, l'Amicale du jumelage a mis en place un programme qui a enthousiasmé l'ensemble des participants et la Municipalité a baptisé une aire de jeux. Faisons le bilan !

Lors des différents apéritifs et repas qui ont rythmé le week-end, les membres vétrozains du jumelage ont pris le temps de renouer les liens avec leurs amis beaumontois. Ils ont également eu l'occasion de faire la connaissance de leur nouveau et dynamique maire, M. Cyril Vallon, qui a fait le déplacement avec sa famille et avec qui nous avons échangé sur les expériences vécues et les perspectives d'avenir pour nos deux communes.

Mais la rencontre se devait aussi d'être didactique ! La journée du samedi fut donc consacrée à la visite des Mines de Sel de Bex. Plongée dans un vaste dédale de galeries, de puits, d'escaliers et de salles spectaculaires, tant les beaumontois que les vétrozains furent fascinés par la magie de ce monde souterrain hors norme.



Comme point d'orgue de cette rencontre, nous relèverons l'inauguration de l'aire de jeux Beaumont-Lès-Valence. Il faut savoir que nos amis français ont baptisé il y a trois ans une route passant devant leur nouveau centre scolaire et que celle-ci porte le nom de notre commune. Aujourd'hui, Vétroz lui rend la pareille en faisant de même avec l'aire de jeux située entre la route des Marais et la rue du Pont. A la suite des différents discours prononcés



pour les circonstances, la Fanfare Union nous a gratifié d'un concert durant l'apéritif officiel auquel l'ensemble de la population vétrozaine était convié.

Grâce au jumelage, des liens d'amitié forts se sont tissés aux fils des ans entre nos deux communes. Les personnes désireuses de partager ces moments d'échanges et de découvertes sont conviées à rejoindre l'Amicale. Elles vivront à coup sûr une expérience enrichissante sur le plan humain ! L'an prochain, les vétrozains se rendront à Beaumont-Lès-Valence. Alors n'hésitez pas à contacter l'Amicale pour faire partie de l'aventure !

**Olivier Cottagnoud,**  
président de la Municipalité  
**Nicolas Huser,**  
président de l'Amicale du jumelage



# Densification

**En 2050, nous pourrions être 10'000 à Vétroz et si nous ne faisons rien, il n'y aura plus d'espaces verts mais des embouteillages**



Je suis Dominique Kuster, conseiller municipal en charge des constructions, des bâtiments et de l'urbanisme.

Le grand projet de mon mandat est la révision du plan d'affectation des zones (PAZ) et du règlement des constructions et des zones (RCCZ) pour lesquels la densification est le mot d'ordre.

Dans cet article, je vais vous expliquer le concept de la densification et vous verrez que le futur s'annonce bien meilleur que ne laisse présager cette introduction provocatrice.

C'est une chose qui peut faire peur, on imagine tout de suite la grande ville déshumanisée, la perte des aspects bucoliques du Vétroz qu'on connaît et qu'on a connu. Cette crainte est légitime et répandue. J'espère qu'à la fin de cette lecture vous aurez une vision plus claire et serez rassurés.

## La densification fait peur

Beaucoup d'entre vous, sauf les lecteurs les plus jeunes, ont connu un village de Vétroz bien plus campagnard que citadin, où l'habitat construit se mêlait aux vignes, aux jardins et aux vergers. C'est d'ailleurs encore heureusement le cas, dans une moindre mesure, mais c'est ce qui fait encore le charme de la zone habitée.

L'idée que tout ceci soit remplacé par du béton et des voitures nous attriste. J'y pensais encore ce jour en remontant l'avenue de la gare à vélo et où je m'émerveillais de la quantité et la variété des chants d'oiseaux. Où iraient-ils ?

Et que penser de 10000 habitants ou plus ? Cet accroissement va générer encore plus de trafic, surcharger nos infrastructures et amener toutes les nuisances dues à la promiscuité et l'isolement social.

Personne ne voudrait de cela. Mettons en pratique le slogan de notre programme de législature, et osons résister, ne densifions pas et continuons avec notre bon vieux règlement des constructions avec quelques améliorations.

Mais le statu quo n'est pas possible.

**La révision des PAZ et RCCZ est obligatoire**

**1982**



La loi d'aménagement du territoire (LAT) et la Loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LcAT) nous imposent de réviser complètement notre règlement communal des constructions et de mettre un terme au mitage du territoire pour:

- Assurer une utilisation rationnelle et mesurée du sol (art 1 LcAT) qui est une ressource limitée.
- Protéger les bases naturelles de la vie, telles que le sol, l'air, l'eau, la forêt et le paysage (art 1 al. 2 let. a LAT).
- Orienter le développement de l'urbanisation vers l'intérieur du milieu bâti, en maintenant une «qualité de l'habitat appropriée» (art 1 al. 2 let. a bis LAT).
- Créer un milieu bâti compact (art. 1 al. 2 let. b LAT).

Le Canton nous impose de planifier pour les besoins des 15 prochaines années en prévoyant une densification vers l'intérieur, sans quoi notre règlement pourrait ne pas être homologué nous mettant ainsi dans une situation délicate où plus un seul changement ne serait possible.

Concrètement, nous devons nous préparer à absorber environ 1000 nouveaux habitants d'ici à 2033. Ces nouveaux habitants ne viennent pas tous de l'extérieur, ce seront également nos enfants ou nos petits-enfants qui chercheront à habiter dans la commune de leur enfance.

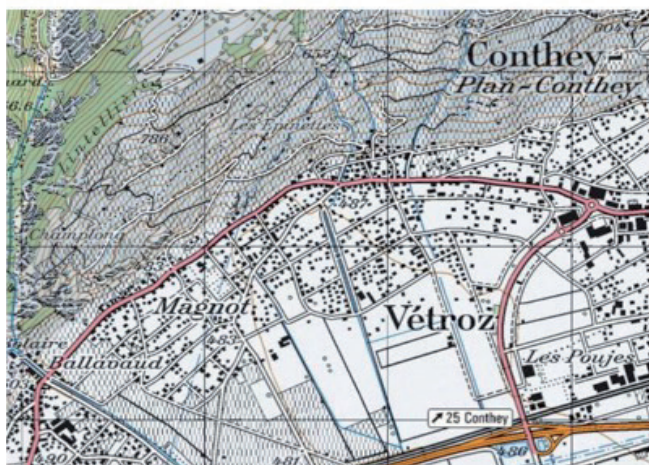
Ce seront également les générations futures pour lesquelles nous devons assurer une commune où il fait bon vivre avec un cadre de vie de qualité accompagné des chants variés des oiseaux.

La commune de Vétroz n'est pas surdimensionnée, nous n'avons heureusement pas à réduire la surface constructible, mais nous devons nous développer sur le territoire existant qui peut déjà héberger au moins 10000 personnes.

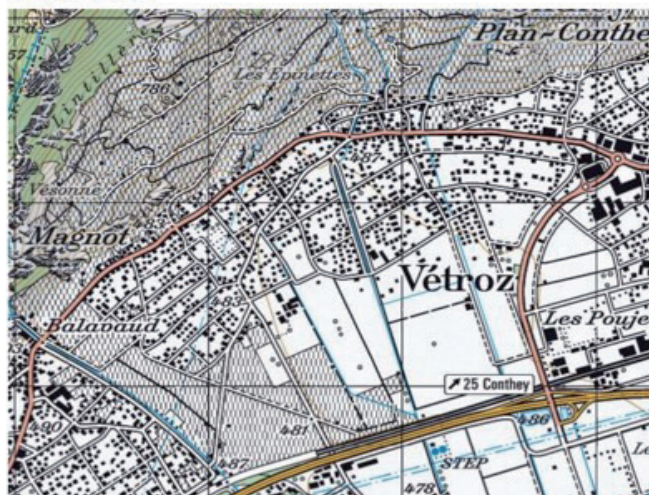
Mais alors, ne pourrions-nous pas ne rien faire, densifier un peu pour la forme, et laisser les choses se développer d'elles-mêmes ?

### La densification est déjà en cours

**2005**



**2018**



Le règlement des constructions actuel date de 2006, nous étions alors environ 4000 habitants et nous sommes maintenant 6700.

Les cartes ci-dessus montrent sans équivoque que la densification est en cours, particulièrement le long des axes de communication.

On peut maintenant constater régulièrement que les villas dans de grandes parcelles sont entourées, ou remplacées, par des villas groupées ou des petits immeubles.

Le prix des terrains a fortement augmenté, rendant l'acquisition de la propriété individuelle très difficile et réservée aux promoteurs.

Les surfaces vertes diminuent inexorablement. Les surfaces bétonnées augmentent bien trop, imperméabilisant ainsi les sols qui absorbent moins d'eau etradient plus de chaleur. Certains quartiers ne sont plus très bucoliques.

Il est évident qu'on ne peut laisser les choses continuer ainsi. Les promoteurs s'occupent de leurs affaires, pas de celles des générations futures, cette tâche nous incombe.

### Nous devons obtenir une densification de qualité

On l'a vu plus haut dans les articles de loi, la densification doit être de qualité, c'est-à-dire qu'en plus de permettre plus d'habitants elle doit permettre une plus grande qualité de vie.

Elle doit favoriser la mixité sociale, mélanger les générations, les styles, les cultures et la mixité fonctionnelle, c'est-à-dire les habitations, les commerces de proximité, les services.

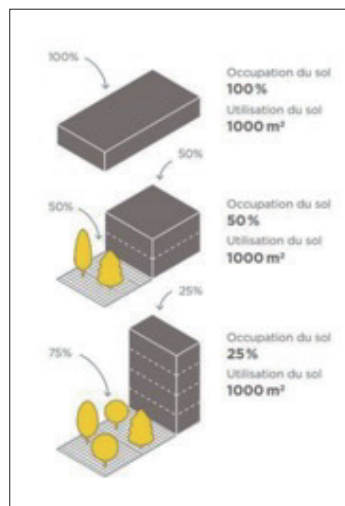
Elle doit préserver et développer les valeurs naturelles existantes. A Vétroz nous avons de beaux côteaux, des canaux qui découpent la commune et qui sont en cours de renaturation. Des vergers, des jardins, des meunières. Il faut relier ces éléments pour qu'ils prospèrent et qu'un maximum de monde puisse en profiter.

La densification est en cours et nous devons donc l'accompagner pour qu'elle soit harmonieuse et préserve l'existant car fondamentalement le sol est une denrée rare et limitée qui doit être utilisée intelligemment, l'environnement est la base de toute vie saine. On ne peut plus faire n'importe quoi n'importe où.

Densifier ne veut pas forcément dire occuper plus de terrain. On peut densifier en hauteur et en profondeur pour économiser de la surface comme le montre le schéma en page suivante.

Les nouveaux PAZ et RCCZ vont fixer des nouvelles règles pour augmenter la densité où c'est nécessaire

mais également préserver une densité plus faible à d'autres endroits.



Des plans de quartier et des plans d'aménagement spéciaux vont être intégrés dans le RCCZ pour garantir ce développement harmonieux et préserver ou développer ce qui doit l'être.

Toute cette réflexion est déjà complexe, mais ce n'est pas tout car la révision des PAZ/RCCZ ne peut se faire sans tenir compte d'un contexte plus global.

## Energie, mobilité et PDi

Les défis énergétiques et environnementaux qui se présentent à nous auront forcément un impact sur le nouveau règlement. Il faudra lutter contre la chaleur par des mesures architecturales et d'aménagement du paysage. Il faudra diminuer les besoins en énergie fossile durant la période froide. Il faudra également produire de plus en plus d'électricité pour charger nos voitures électriques et alimenter nos pompes à chaleur.

C'est le concept de mobilité, accepté par le conseil municipal en 2017, qui répondra aux problèmes de circulation, automobile, douce ou piétonne. Le PAZ en tiendra bien sûr compte pour déterminer les zones qui peuvent être densifiées.

Un accroissement de la population va de pair avec un accroissement des besoins en mobilité. Mais voulons-nous encore plus de voitures dans les rues ou voulons-nous ouvrir de nouvelles possibilités pour les diminuer et offrir des alternatives ? Quelques changements seront nécessaires.

Et pour terminer avec un élément d'importance, cette révision se fait dans le cadre du plan de développement intercommunal (PDi) qui pose certaines règles au niveau de ce qui correspond à l'Agglo Valais central, de Sierre à Ardon. Si ce qui se passe à Sierre nous importe moins, mais tous les développements communaux qui peuvent avoir un impact sur les communes environnantes doivent être discutés à ce niveau et les principes doivent être acceptés par tous.

Vous comprenez maintenant que:

- La densification est rendue obligatoire par les LAT et LcAT
- Elle est déjà en cours depuis des décennies et continue
- Nous devons l'accompagner pour éviter le chaos
- La densification doit être aussi qualitative
- Elle se mène en parallèle d'autres démarches, à savoir l'énergie et la mobilité
- La révision sera acceptée par le Conseil d'Etat si elle est compatible avec la LAT et avec ce qui a été défini dans le PDi

J'espère vous avoir rassurés sur le fond du problème, mais ce n'est que le début. Des prochains articles traiteront des moyens d'y parvenir.

C'est un processus qui intégrera la population. Les personnes intéressées seront conviées à des ateliers participatifs. Les PAZ et RCCZ seront soumis à l'enquête publique.

Et bien sûr, le conseil général sera directement impliqué, c'est d'ailleurs à lui que reviendra la décision finale de l'accepter.



Merci pour votre attention, n'hésitez pas à me faire part directement de vos questions ou remarques.

dominique.kuster@vetroz.ch  
077 814 73 66



## Association Cerebral Valais

Ce printemps, de nouvelles structures écologiques cherche des personnes accompagnatrices ou stagiaires pour ses activités au Botza



L'Association Cerebral Valais est une association de parents d'enfants infirmes moteur cérébral (IMC) qui organise des activités socioculturelles pour des personnes en situation d'handicap physique.

Pour compléter ses équipes, l'Association Cerebral Valais recherche de personnes accompagnatrices ou des stagiaires de courte ou longue durée pour les activités : sortie d'un jour, week-ends ou camps. Si vous souhaitez accompagner des personnes en situation de handicap ou vous avez connaissance d'une personne dans votre entourage motivée à le faire, alors n'hésitez pas à nous contacter ! Toutes ces activités se déroulent sous la responsabilité d'un éducateur social ou d'une infirmière expérimentée.



Pour tout renseignement complémentaire, nous restons à ton entière disposition :

Association Cerebral Valais  
 Av. de Tourbillon 9  
 1950 Sion  
 Tél. 027 346 70 44  
 info@cerebral-vs.ch - www.cerebral-vs.ch



**cerebral**

Association Cerebral Valais - Vereinigung Cerebral Wallis

1963-2023

60  
jahre  
ans

# énergie -vétroz



SALON DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE



**du 23 au 25  
septembre 2022  
Vétroz**

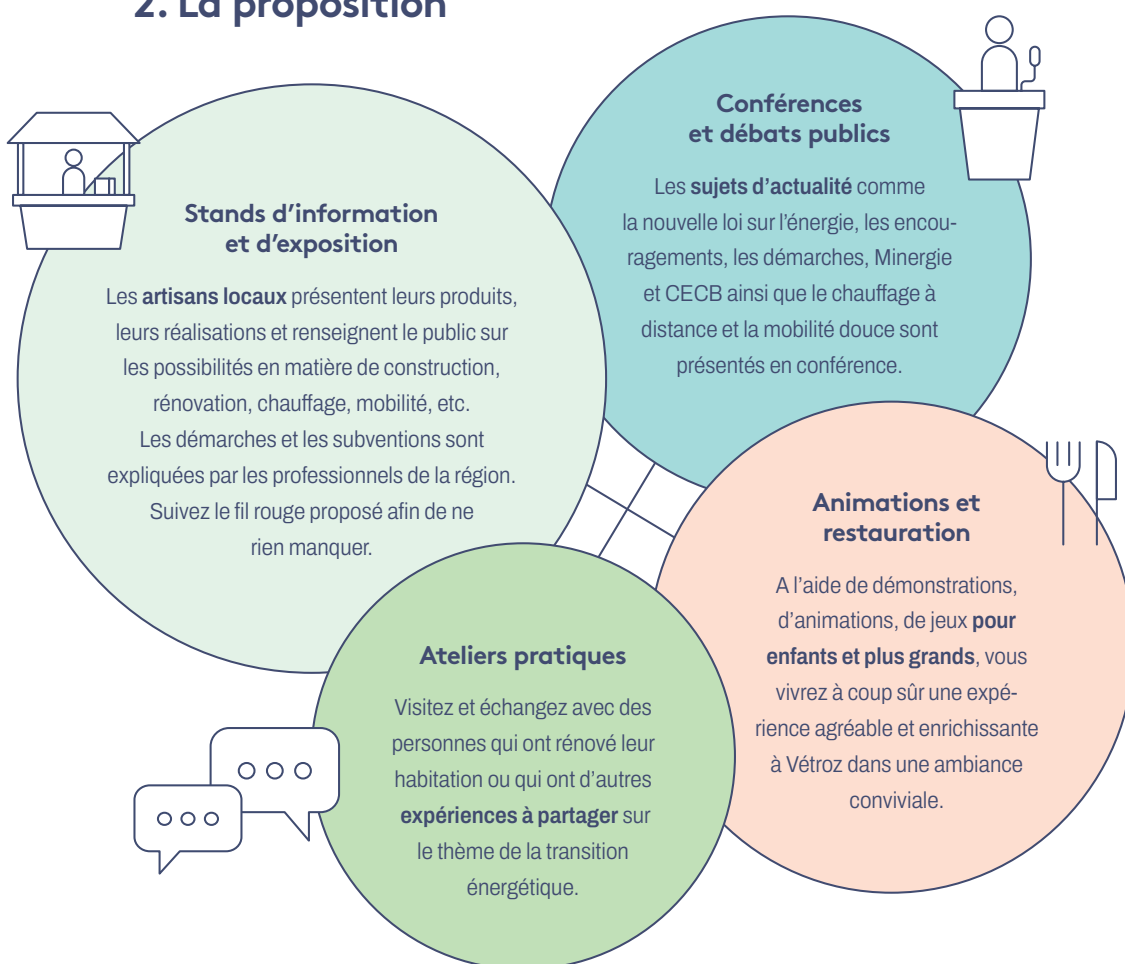


# Plus actuelle que jamais, la transition énergétique interpelle et concerne chacun d'entre nous.

## 1. Notre intention

Que ce soit pour l'habitat, la mobilité ou le milieu professionnel, le salon de la transition énergétique permettra à chacun de trouver les réponses et les solutions les mieux adaptées à ses besoins. Le public sera directement en contact avec les artisans locaux, les professionnels, les autorités et administrations publiques.

## 2. La proposition



**Située au cœur du village de Vétroz, la manifestation vous fera vivre une expérience enrichissante et agréable, dans une ambiance conviviale.**

## Nouvelles du personnel communal



Un nouveau collaborateur a commencé son activité durant le 2<sup>e</sup> trimestre 2022 à la Municipalité de Vétroz. **Rosendo Gonzalez** a en effet débuté au 1<sup>er</sup> juin en tant que collaborateur au service des bâtiments communaux. Au bénéfice d'un CFC de monteur-électricien, son expérience

et sa polyvalence seront sans nul doute un atout précieux pour l'entretien des nombreux bâtiments de la commune.

**Bertrand Daven** reprendra au 1<sup>er</sup> août le poste responsable des bâtiments publics, succédant ainsi à Dominique Nalesso.

Les autorités et le personnel  
de la Municipalité de Vétroz



Avec l'arrivée de l'été, nous devons dire au revoir à notre cher collègue **Dominique Nalesso** qui prend sa retraite après 33 ans de bons et loyaux services.

ses multiples connaissances techniques indispensables.

Il a su traverser tous ces changements avec sa disponibilité, sa générosité et sa gentillesse bien connue de tous.

Son temps va désormais être consacré pleinement à sa famille, ses vignes, sa maison et ses chers tambours. Sa bonne humeur et son calme vont indéniablement nous manquer.

Durant toutes ces années, il a été témoin de l'évolution des bâtiments publics notamment la construction ou l'agrandissement des écoles, des structures de la petite enfance et bien d'autres. En tant que responsable des bâtiments communaux, son rôle était prépondérant et

Nous lui souhaitons une magnifique retraite.

Merci Dominique.



Muriel Reduce a débuté ses activités au sein de l'administration communale de Vétroz le 3 mars 2014 en tant qu'assistante de direction.

de ses décisions. A ces postes, elle a fait profiter le personnel communal et les élus communaux de ses grandes compétences et de sa rigueur professionnelle.

Qu'elle soit vivement remerciée pour s'être entièrement engagée pour l'administration communale. Elle a décidé de relever un nouveau défi. Son nouveau poste lui siéra à ravir à n'en point douter.

Au bénéfice d'une licence ès Lettres, elle a parfaitement épaulé et secondé le Secrétaire municipal dans les différentes activités administratives et lors des élections. Bien organisée, disponible, soucieuse du respect du secret de fonction, autonome et poussée par le principe de l'égalité de traitement, elle a également très bien accompli son rôle de responsable RH. Il n'est d'ailleurs pas rare qu'elle intervenait judicieusement auprès du Conseil municipal pour le rendre attentif aux incidences de certaines

Muriel, nous te souhaitons un plein succès et beaucoup de plaisir dans ton nouveau travail ainsi que dans ta vie familiale.

Pour les autorités et le personnel  
de la Municipalité  
**Bertrand Fontannaz, Secrétaire municipal**

# Extrait des décisions du Conseil municipal

## 2<sup>e</sup> trimestre 2022 (Séances du 17.03.2022 au 09.06.2022)

### Personnel communal

- Nomme Bertrand Daven au poste de responsable de la section des bâtiments dès le 01.08.2022.
- Engage Rosendo Gonzalez en tant que collaborateur au service des bâtiments avec un début d'activité au 01.06.2022.
- Engage Fabrice Wehrli en tant que collaborateur à la voirie avec un début d'activité au 01.09.2022.
- Met au concours le poste de responsable des ressources humaines à 70-100%.
- Suite à l'ouverture de l'UAPE de Bresse et à l'extension des horaires de l'ensemble des structures de l'enfance, met au concours les postes d'auxiliaire à 50%, d'éducateur(-trice) à 80% et d'éducateur(-trice) remplaçant(e) à 60%.

### Finances communales

- Prend connaissance et approuve les comptes 2021 de la Municipalité.
- Prend connaissance du rapport de contrôle soumis par la fiduciaire Fidag S.A., responsable de la révision.
- Prend connaissance et approuve les comptes 2021 ainsi que le budget 2022 de l'Office du tourisme des Coteaux du Soleil.

### Travaux publics

- Adjudge à Sébacar Sàrl les travaux de génie civil pour le bouclage des réseaux d'eau en préparation des travaux du réaménagement de la T9.
- Attribue à Bativa SA les travaux de réaménagement du cimetière (génie civil).
- Valide l'offre de Proz Frères SA relative à la fourniture d'éléments préfabriqués au cimetière.
- Adjudge à Sebacar Sàrl le mandat de taconnage des routes communales.
- Adjudge à Moren Frères SA le mandat pour la réfection du pont sur la Lizerne à la gare d'Ardon.
- Attribue les travaux de génie civil pour la réfection de la route de la Bourgeoisie au droit de la zone artisanale à l'entreprise Joseph Carron SA, et les travaux d'appareillage à Fred Thomas Sàrl.
- Concernant les travaux liés au projet des Torrents ouest, adjudge à Pittet-Chatelan les travaux de réfection de la route agricole le long du canal du Couchant, au consortium Moren Frère SA et Evequoz SA l'offre pour les travaux de génie civil du lot 3 (tronçon Milieu-Gare) et attribue le mandat d'ingénieur pour la sécurisation des lots 4 et 5 (route cantonale, Péteille et Creusettaz) au groupement Guillaume Favre SA & KBM SA.

- Attribue les travaux de génie civil pour la réalisation de l'écopoint de la route de l'Industrie à l'entreprise Joseph Carron SA.
- Concernant les travaux sur la T9 à Magnot, adjudge le mandat pour l'appareillage des lots 1 et 2 à Charly Gaillard et Fils SA, les travaux de génie civil du lot 1 à Joseph Carron SA et ceux du lot 2 à Moren Frère SA.

### Constructions

- Concernant l'extension du centre scolaire des Plantys, décide des adjudications suivantes: CFC 212.5 (béton) à Moren Frères SA ; CFC 24 (chauffage) et CFC 25 (sanitaire) à Charly Gaillard & Fils SA ; CFC 244 (ventilation) à Climaval SA ; CFC 261 (ascenseur) à AS Ascenseurs SA ; CFC 214 (charpente) à Dénériaz SA ; CFC 23 (électricité) à Baud Electricité SA ; CFC 224 (couverture) à Geneux Dancet SA ; CFC 211.1 (échafaudages) à Rozal SA.

### Demandes et divers

- Participe en délégation aux 90 ans de Michel Lorenz et Ginette Werren.
- Prend note de la subvention de Fr. 20'000.- versée par Alpiq pour le projet des Meunières.
- Décide que la rencontre des nouveaux arrivants se tiendra le 09.07.2022 avec l'accueil officiel vers 16h30, l'apéritif à 17h00 et les animations vers 18h30.
- Prend note de l'obtention par la commune du 4<sup>ème</sup> renouvellement du label « Commune en santé ».

## Cleanup days

Toi aussi, tu es choqué par les décharges sauvages et tu veux lutter contre les débris jetés n'importe où ? En début de législature, cette question a également été posée aux autorités politiques qui avaient largement sillonné nos rues durant leur campagne. Leur constat a été unanime. Elles ont ainsi inscrit dans leur programme de législature une action spécifique pour la lutte contre le littering.

La Municipalité a décidé de faire perdurer sa collaboration active avec le centre de formation du Botza. Les réfugiés procèdent principalement au nettoyage du lit des canaux. La mise en œuvre de cette action passe également par la participation des jeunes de notre village. Deux journées ont été organisées pour accroître leur sensibilité.

### Vendredi après-midi 13 mai :

Plus de 200 élèves du cycle d'orientation de Derborence réalisaient une opération de nettoyage le

long des routes à Châteauneuf-Conthey et le long de la bretelle autoroutière.

### Le mercredi matin 25 mai :

Tous les élèves des écoles primaires de Vétroz ont sillonné toutes les rues du village et des chemins agricoles. Les canaux, les berges du Rhône et les places situées dans le coteau viticole ont également été ripolinés.

Toi aussi, apporte une contribution active à la qualité de la vie et au sentiment de sécurité dans ta commune. Tous ensemble et dans un esprit de respect mutuel, nous pouvons changer les choses. Chaque jour chaque geste compte !

Pour la commission de la Salubrité publique,  
Conseiller en charge Stéphane Papilloud  
Chef du service technique Nicolas Berner

## Calendrier des manifestations du 2<sup>e</sup> semestre 2022

### JUILLET

- 21 Découverte «D'où vient notre eau ?» avec repas – 60+
- 23-31 Camps Fédéral des scouts, Vallée de Conches

### AOÛT

- 1-6 Camps Fédéral des scouts, Vallée de Conches
- 5-9 Camp d'été – Fanfare Concordia
- 6-12 Camp d'été – Fanfare Union
- 14 Repas des membres pour les 30 ans – CA Vétroz
- 18 Rentrée scolaire aux écoles – APEV
- 21 Sortie d'été – Ski-club
- 25 Marche à Venthône, bisse de Bérou – 60+
- 27 Messe de départ pour l'abbé Janvier

### SEPTEMBRE

- 2 Concert villageois – Fanfare Concordia
- 3-4 Fête de la Madeleine
- 5 Reprise des cours – UNIPOP
- 8 Assemblée générale – Chœur mixte
- 10 Grimpette des Bédjuis – CA Vétroz
- 21 Assemblée générale – APEV
- 22 Visite des Mines d'asphalte au Val-de-Travers et des Champagnes Mauler à Môtiers – 60+

### OCTOBRE

- 1 Disque & Raclette – CA Vétroz
- 8 Championnats Vétrozains – CA Vétroz
- 8 Soirée de retrouvailles avec Ardon – Chœur mixte
- 20 Brisolée du Club des Seniors de Vétroz-Magnot – 60+
- 31 Halloween-Party – APEV

### NOVEMBRE

- 4 Assemblée générale – Ski-club
- 11 Assemblée générale – CA Vétroz
- 11 Promotions civiques
- 17 Conférence « Plutôt tôt que tard » à la salle Paroissiale – 60+
- 29 Messes des quartiers – Conseil pastoral

### DECEMBRE

- 6-13-20 Messe des quartiers
- 8 Fête des jubilaires de mariages – Paroisse
- 10 Championnat Valaisans des solistes – Fanfare Concordia
- 15 Assemblée générale et repas de Noël à la salle Paroissiale – 60+
- 17 Noël au Village, Concert de Noël et Mérites sportifs
- 26-29 Cours OJ – Ski-club

# Accès au sud-est du village et création d'un giratoire sur la bretelle d'autoroute

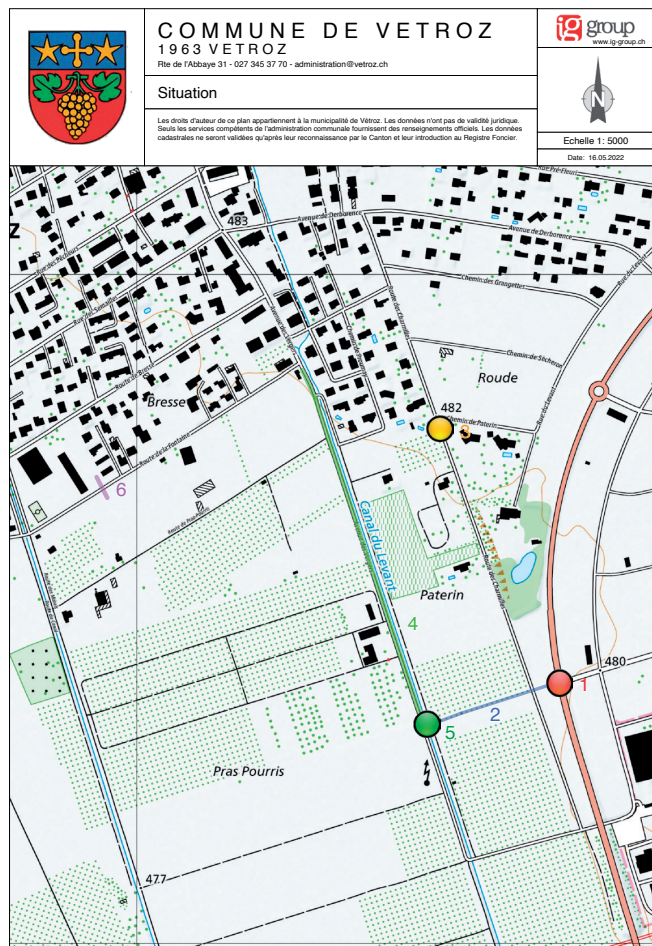
En 2013, la Municipalité approchait le détenteur de la bretelle d'autoroute, à savoir l'Office fédéral des routes (OFROU), pour discuter d'une amélioration du carrefour de la bretelle avec la route menant à la halle polyvalente. En particulier les aspects sécuritaires étaient mis en évidence, des accidents étant régulièrement recensés. Aucune mesure constructive à moyen terme n'était prévue par l'OFROU. La solution provisoire mise en œuvre fut donc l'interdiction du tourner à gauche en provenance de la route communale. La question sécuritaire était ainsi provisoirement réglée.

En 2021, cette portion de la bretelle d'autoroute a été reprise dans le réseau des routes cantonales. Rapidement les communes de Conthey et Vétroz ont entrepris de nouvelles discussions avec le service cantonal de la mobilité (SDM). Le projet d'un giratoire à double piste a été mis à l'enquête

à l'automne 2021. Sa réalisation est prévue dès la fin de l'été 2022 pour une mise en fonction à l'automne 2022. Conformément aux dispositions légales, l'Etat du Valais finance ce projet à hauteur de 50%, le solde étant réparti à parts égales entre les communes de Conthey et Vétroz.

Conformément aux principes édictés dans le concept de mobilité retenu par le Conseil municipal, une amélioration de l'avenue des Vergers et de sa connexion à la bretelle autoroutière est prévue. Cette mesure est définie en six phases. Si les trois premières phases sont déjà rentrées en force, les trois dernières sont prévues d'être mises à l'enquête publique à l'été 2022.

1. Un nouveau giratoire est construit sur la bretelle autoroutière
2. L'ancien accès au carrefour en provenance de la route des Charmilles est restauré afin que le sud du village ait un raccordement direct à la bretelle autoroutière.
3. Le sud de la route des Charmilles est rendu interdit au trafic, à l'exception des bordiers. Cette nouvelle signalisation sera mise en œuvre au terme du chantier du giratoire.
4. L'avenue des Vergers est élargie dans sa portion agricole le long du canal.
5. Un nouveau pont est créé sur le canal du Levant, le pont actuel plus au sud est démolit, et la route transversale est déplacée plus au nord en relation directe avec le giratoire projeté.
6. Une césure de trafic est prévue à la rue de la Fontaine afin de briser le trafic de transit est-ouest par le sud de la zone à bâtir en marge de l'aménagement de nouvelles places de pose-dépose sécurisées à l'école de Bresse.



Pour la commission des Travaux publics,  
Conseiller en charge Stéphane Papilloud  
Chef du service technique Nicolas Berner

# Équipement des compteurs d'eau potable

Conformément à la demande du Conseil général et au nouveau règlement communal pour l'eau potable du 29 août 2019, la Municipalité a planifié l'installation des compteurs d'eau. A la fin 2021, l'ensemble des bâtiments accueillant des entreprises en était équipé. Début 2022, la pose de compteur débutait pour les secteurs résidentiels de Balavaud et de Magnot.

Depuis, la Municipalité poursuit l'équipement du reste du village d'Ouest en Est. Pour se faire, chaque propriétaire recevra un courrier, selon la planification ci-dessous, lui indiquant de la marche à suivre pour son bâtiment. Il suffit donc d'attendre ces indications de la part de la Municipalité avant d'entamer une quelconque démarche.



## Pour les secteurs de zone à bâtir non équipés en réseau d'eau d'irrigation

Il est prévu à l'art. 39 al. 3 du règlement d'eau potable que les abonnés ne soient pas soumis à la pose d'un compteur et que la taxe annuelle de consommation continue d'être décomptée selon le forfait d'eau potable de 55m<sup>3</sup>/an par personne (situation actuelle).

En date du 12 mai 2022, le Conseil municipal décidait dans ce cas de figure d'offrir la possibilité aux abonnés de poser un compteur d'eau et de pouvoir être taxé sur la base des m<sup>3</sup> effectivement consommés (75 cts/m<sup>3</sup>), tout en bénéficiant de l'exonération de la taxe d'irrigation (4 cts/m<sup>2</sup> irrigable).

La facturation se basera sur le relevé effectif du

compteur, y compris la part d'arrosage effectuée avec de l'eau potable.

Une demande écrite doit parvenir à la commune pour les abonnés souhaitant opter pour la deuxième possibilité. Pour les PPE, la décision doit être prise en assemblée et elle s'appliquera à l'ensemble des copropriétaires.

## Pour les habitations disposant d'une piscine

Les détenteurs de piscine et jacuzzis fixes et dont le bâtiment n'est pas équipé d'un compteur d'eau sont actuellement redevables d'une taxe annuelle spécifique de Fr. 200.-.

En cas de souhait d'installation d'un compteur d'eau en avance par rapport à la planification communale, la Municipalité rappelle qu'une demande spécifique peut lui être formulée afin de pouvoir être taxé sur la base des m<sup>3</sup> effectifs tout en bénéficiant de l'exonération de la taxe annuelle spécifique.

Les compteurs restent propriété de la commune, qui participe financièrement jusqu'à Fr. 500.- (le coût moyen pour une villa individuelle est par exemple en-dessous de ce montant). Annuellement, le relevé du compteur sera réalisé à distance par la Municipalité.

Pour plus de détail, un récapitulatif de toutes les taxes communales est publié sur [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch) > actualités. Le règlement complet est disponible en ligne sur [www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch) > menu > organisation > règlements.

N'hésitez pas à contacter le service financier (027 345 37 87 ou [finances@vetroz.ch](mailto:finances@vetroz.ch)) pour les questions en lien avec les taxes, ou le service technique (027 345 37 86 ou [service.technique@vetroz.ch](mailto:service.technique@vetroz.ch)) en lien avec l'équipement.

**Pour la commission des Travaux publics,  
Conseiller en charge Stéphane Papilloud  
Chef du service technique Nicolas Berner**



# Analyses de l'eau potable distribuée

La Municipalité distribue de l'eau potable à l'ensemble de ses contribuables via son service communal des eaux. De fait, elle est soumise à la législation sur les denrées alimentaires afin de promouvoir, mesurer et garantir la sécurité et la qualité de cette denrée alimentaire conformément aux dispositions légales fédérales et cantonales. Des contrôles réguliers sont ainsi menés indépendamment par la Municipalité et par le service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires.

Le service des eaux publie annuellement le résultat de ces analyses sur son site internet. Pour asseoir notre communication, cette information est annuellement publiée dans notre journal local. Pour tout complément d'information le service technique communal reste évidemment à disposition de chacun.

Résultats de l'analyse microbiologique au réservoir de Péteille du 23 mars 2022 :

Paramètre	Résultat (mesure)	Norme (référence)	Appréciation
Germes aérobies mésophiles	<10 UFC/ml	max. 300 UFC/ml	Conforme
Escherichia coli	non décelé	non décelé	Conforme
Enterococcus spp.	non décelé	non décelé	Conforme

Résultats de l'analyse physico-chimique au réservoir de Péteille du 23 mars 2022 :

Paramètre	Résultat (mesure)	Norme (référence)	Appréciation
Conductivité électrique 20 °C	334 µS/cm		
pH mesuré au laboratoire	8.1	M : 6.8 - 8.2	
Dureté totale	19.0 °F		
Dureté carbonatée	14.0 °F		
Calcium	57.8 mg/l		
Ammonium	< 0.05 mg/L	max. 0.10 mg/l	Conforme
Chlorure	0.30 mg/l	max. 250.00 mg/l	Conforme
Sulfate	49.60 mg/l	M : max. 50.00 mg/l	
Nitrite	< 0.01 mg/L	max. 0.10 mg/l	Conforme
Nitrate	0.80 mg/l	max. 40.00 mg/l	Conforme
Magnésium	11.50 mg/l		
Sodium	1.10 mg/l	max. 200.00 mg/l	Conforme
Potassium	0.30 mg/l	M : max. 5.00 mg/l	
Turbidité	non décelé	max. 1.0 UT/F	Conforme
Carbone organique total	< 0.5 mg/L	max. 2.0 mg/l	Conforme

**Cet échantillon est conforme au droit en vigueur pour tous les paramètres analysés.**

Pour la commission des Travaux publics,  
Conseiller en charge Stéphane Papilloud  
Chef du service technique Nicolas Berner

# Finances communales: Comptes 2021

Nous vous présentons ci-dessous l'aperçu général des comptes 2021 de la Municipalité de Vétroz, tels que validés par le Conseil général en séance plénière du 20 juin 2022 et où figure également le budget à titre de comparaison.

1. Compte de fonctionnement	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart C/B	Ecart %
Charges financières	22'510'900.—	22'107'702.03	-403'197.97	-1.79 %
Revenus financiers	25'815'600.—	29'410'792.37	3'595'192.37	13.93 %
<b>Marge d'autofinancement</b>	<b>3'304'700.—</b>	<b>7'303'090.34</b>	<b>3'998'390.34</b>	<b>120.99 %</b>
Amortissements comptables	4'990'300.—	5'441'843.15	451'543.15	9.05 %
<b>Excédent de revenus</b>	<b>-</b>	<b>1'861'247.19</b>	<b>1'861'247.19</b>	<b>-</b>
<b>Excédent de dépenses</b>	<b>1'685'600.—</b>	<b>-</b>	<b>-1'685'600.—</b>	<b>-</b>

2. Compte des investissements	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart C/B	Ecart %
Investissements bruts	22'050'950.—	15'123'104.15	-6'927'845.85	-31.42 %
Recettes d'investissements	9'693'450.—	3'680'167.95	-6'013'282.05	-62.03 %
<b>Investissements nets</b>	<b>12'357'500.—</b>	<b>11'442'936.20</b>	<b>-914'563.80</b>	<b>-7.40 %</b>

3. Financement	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart C/B	Ecart %
Marge d'autofinancement	3'304'700.—	7'303'090.34	3'998'390.34	120.99 %
Investissements nets	12'357'500.—	11'442'936.20	-914'563.80	-7.40 %
<b>Insuffisance de financement</b>	<b>9'052'800.—</b>	<b>4'139'845.86</b>	<b>-4'912'954.14</b>	<b>-54.27 %</b>

4. Modification du capital	Budget 2021	Comptes 2021	Ecart C/B	Ecart %
Insuffisance de financement	9'052'800.—	4'139'845.86	-4'912'954.14	-54.27 %
Investissements nets	12'357'500.—	11'442'936.20	-914'563.80	-7.40 %
Amortissements comptables	4'990'300.—	5'441'843.15	451'543.15	9.05 %
<b>Augmentation de la fortune nette</b>	<b>-</b>	<b>1'861'247.19</b>	<b>1'861'247.19</b>	<b>-</b>
<b>Diminution de la fortune nette</b>	<b>1'685'600.—</b>	<b>-</b>	<b>-1'685'600.—</b>	<b>-</b>

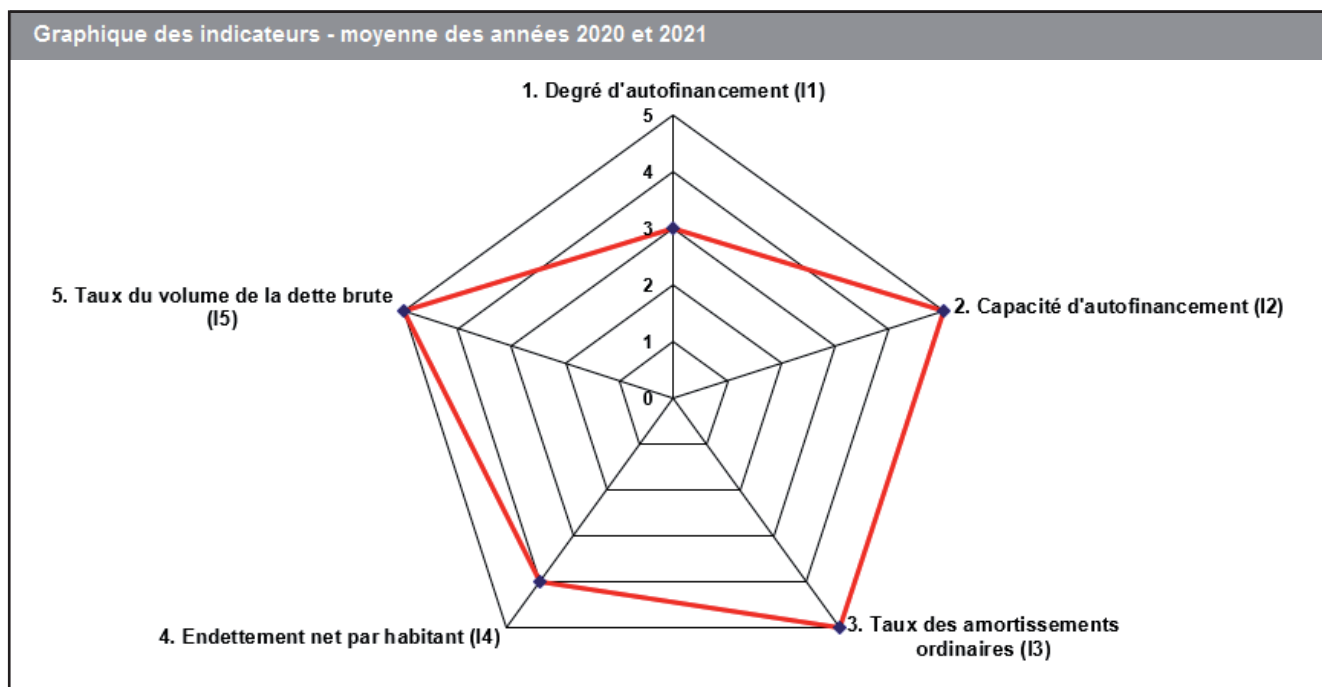
Comme mentionné ci-dessus, l'**insuffisance de financement** des investissements nets 2021 est inférieure de CHF 4'912'954.14 au montant budgétisé.

Ceci s'explique par deux éléments conjugués, à savoir :

1. une marge d'autofinancement plus favorable que prévue :	3'998'390.34
2. des investissements nets inférieurs à la prévision :	914'563.80
<b>Soit un écart favorable de l'insuffisance de financement de :</b>	<b>4'912'954.14</b>

Le graphique ci-dessous résume les 5 ratios ressortant des indicateurs financiers instaurés par le Canton du Valais. A la lecture de celui-ci, vous constaterez que la note maximale est atteinte pour les ratios de la capacité d'autofinancement, du taux des amortis-

sements ordinaires et du taux du volume de la dette brute, alors que l'endettement net par habitant obtient la note de 4 et le degré d'autofinancement la note de 3. Cela s'explique par le volume élevé des investissements, supérieur à la marge d'autofinancement.



L'exercice comptable 2021 dégage une marge d'autofinancement arrêtée à CHF 7'303'090.34, supérieure de CHF 3'998'390.34 à la prévision établie et en augmentation de CHF 1'960'446.24 par rapport à celle de l'exercice 2020.

Ce bon résultat s'explique principalement par les recettes fiscales, en augmentation de 9.16% par rapport à l'année 2020, et dépassant de CHF 3'468'312.19 le montant global budgétisé (nature 40) pour 2021.

Les amortissements ordinaires 2021 représentent CHF 4'747'900.— et les amortissements complémentaires CHF 693'943.15. Le taux global des amortissements est ainsi arrêté à 15.8% pour l'année 2021.

Les investissements nets 2021 s'élèvent à CHF 11'442'936.20 et sont inférieurs de CHF 914'563.80 à la budgétisation établie.

Avec une fortune de CHF 16'390'565.99 au 31.12.2021, en augmentation de CHF 1'861'247.19 par rapport au 31 décembre 2020, la Municipalité de Vétroz demeure en mesure de faire face à ses engagements.

Les indicateurs financiers de l'Etat du Valais confirment à l'issue de l'exercice 2021 la bonne santé financière de la Municipalité de Vétroz, laquelle obtient un score de 21 points sur les 25 possibles.

Voici le détail des résultats par ratio :

- un degré d'autofinancement satisfaisant des investissements (63.8% / 3 points),
- une bonne capacité d'autofinancement satisfaisante (25.4% / 5 points),
- un taux des amortissements ordinaires suffisant (10,3% / 5 points),
- un endettement net mesuré (CHF 3'417.— par habitant / 4 points),
- un bon taux du volume de la dette brute (153.9% / 4 points).

En résumé, l'exercice 2021 est marqué par une bonne maîtrise des charges de fonctionnement et des recettes fiscales supérieures aux prévisions. La situation financière de la Municipalité peut être qualifiée de saine, avec des indicateurs marqués par le fort cycle d'investissements actuel.

Pour la commission des finances  
**Olivier Cottagnoud, Président de la Municipalité**  
**Joël Germanier, Chef du Service financier**



© Studio Bomardot



MUNICIPALITÉ  
DE VÉTROZ

#### Contact

Municipalité de Vétroz  
Route de l'Abbaye 31  
1963 Vétroz

Téléphone: 027 345 37 70  
Fax: 027 345 37 71

administration@vetroz.ch  
[www.vetroz.ch](http://www.vetroz.ch)

#### Heures d'ouverture

Lundi	08:00–12:00
Mardi	08:00–12:00
Mercredi	08:00–12:00 13:30–17:30
Jeudi	08:00–12:00
Vendredi	08:00–12:00
Samedi	fermé
Dimanche	fermé
Fermé durant les jours fériés.	